



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03 / 02 / 2025

Dossier complet le : 03 / 02 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-8615

1 Intitulé du projet

Aménagement site COVIVIO à VILLENEUVE D'ASCQ (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT

Raison sociale

SCCV

N° SIRET

9 3 7 9 1 8 1 8 3 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SCCV

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

HOUZE

☐ Monsieur

Prénom(s)

GENEVIEVE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39b Opérations d'aménagement - terrain compris entre 5 et 10ha - SP ou emprise >= à 10 000m2 41 Aires de stationnement ouvertes au public de 50u ou +	L'opération se situe sur un terrain d'une surface d'environ 1,3ha (inférieur au seuil de 5 ha) et prévoit 18 181 m2 de surface de plancher (9 595 m2 en création et 8 586 m2 en réhabilitation de surface existante conservée). Non concerné : l'opération prévoit la création de 217 places de stationnement (stationnement privé non ouvert au public).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet "BATIMENT" prévoit :

1/ Démolition d'une partie des bâtiments existants

2/ Réhabilitation des anciens locaux "Orange" pour création de 48 logements locatifs intermédiaires, 22 logements accession, 3 370 m2 de plateaux de bureau

3/ Construction de 4 bâtiments : bâtiment attenant à la réhab pour 27 logements locatifs sociaux / bâtiment attenant à la réhab pour 89 unités d'habitation en co-living / résidence étudiante de 218 chambres / crèche et restaurant de quartier.

Le projet prévoit également :

- la création de 217 places de stationnement (70 emplacements en sous-sol et 147 emplacements extérieurs en matériaux perméables).

- l'aménagement d'espaces paysagers

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de développer une offre variée de logements (locatifs, accession, co-living, résidence étudiantes) et d'activités économiques et de services (bureaux, crèche, restaurant) sur le territoire de la commune de Villeneuve d'Ascq.

Les constructions proposeront une mise en valeur d'une partie des constructions existantes (réhabilitation d'un bâtiment existant avec prolongement afin de créer des accroches urbaines) ainsi que des constructions neuves offrant un confort aux usagers (confort thermique et acoustique, accessibilité...).

Le site sera densifié tout en étant déminéralisé. L'impact sur les avoisinants sera limité par la préservation des limites végétales et des arbres existants.

Les espaces extérieurs participeront à l'intégration du bâti et à la qualité d'usage du site (densification de la végétation).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent :

- la démolition des bâtiments
- la réhabilitation d'une partie des bâtiments existants
- la construction de 4 bâtiments
- les travaux extérieurs (voiries, stationnements, assainissement, réseaux divers)
- l'aménagement des espaces paysagers et la mise en œuvre des plantations

Un ensemble de dispositions sera appliqué conformément au règlement de chantier mis en place pour :

- protéger les arbres existants conservés ;
- réduire les nuisances pour les riverains (poussières, bruit, perturbations de circulation...) ;
- réduire les risques de pollutions issues de chantier et maîtriser les incidences en cas de déversement.

Dans l'objectif de participer à la dynamique de l'emploi sur le territoire, des filières et entreprises locales seront sollicitées pour la réalisation du projet.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

ACCESSIBILITE DU PROJET

Le site disposera de 2 accès véhicules (Rue du Moulin Delmar et Chemin de la Mare) et de 7 accès "modes doux" (piétons - cycles). Le site est facilement accessible et rapidement depuis des axes routiers principaux (A22-M48). Le site se situe également à côté de la station de métro "Les Prés" (100m) et de diverses lignes de bus. Le pré-équipement réglementaire sera réalisé pour permettre l'implantation de bornes IRVE. Des locaux vélos sont prévus dans chaque bâtiment.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales du projet sont tamponnées et infiltrées à l'aide de techniques alternatives (chaussées réservoir, noues, plaine paysagère).

Il est prévu de récupérer les eaux pluviales de ruissellement des voiries par l'intermédiaire de bouches d'injection ou de grilles avaloirs équipées de filtres et d'une décantation de 240 L ou de noues. Il est prévu de récupérer les eaux pluviales de ruissellement issues des bâtiments par l'intermédiaire de canalisations pluviales. Chaque bâtiment disposera d'un système de récupération d'eaux de pluie.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire valant permis de démolir
Dossier de déclaration "loi sur l'eau"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière	1,3 ha
Surface de plancher projet	18 181 m ²
Surface de plancher existante	11 728 m ²
Nombre de stationnements (privés)	217 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les parcelles sont identifiées au PLU3 MEL en zone UCA 2.1

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre d'une zone naturelle d'intérêt écologique. Les plus proches sont : - ZNIEFF de type I : "Lac du Héron" situé à environ 2,45km - ZNIEFF de type II: "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" située à environ 2,45km Voir cartographie en annexe 8.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les espaces naturels les plus proches sont : - la réserve naturelle régionale "Le Héron" située à environ 3,19km du site (voir cartographie en annexe 9). - le parc naturel régional "Scarpe-Escaut" situé à plus de 20km du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la MEL - 3ème échéance (2022-2025). Cartographie du niveau sonore et des zones d'intérêt sonore en annexe 10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site ne se situe pas à l'intérieur d'un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques. Voir cartographie annexe 11.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de délimitation des zones humides. Voir cartographie annexe 12.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de la Marque : le projet se situe en dehors des zonages - voir cartographie annexe 13. PERMT arrondissement Lille : le projet se situe en zone blanche (zone sans mesure de protection) - voir cartographie annexe 14.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Une évaluation quantitative des risques sanitaire a été réalisée (rapport en annexe 15) ainsi qu'un diagnostic environnemental du milieu souterrain (rapport en annexe 16). L'état environnement du site est compatible avec l'usage prévu avec application de quelques mesures de gestion ou restriction. En cas d'évacuation de déblais, ceux-ci seront évacués en filière selon les conclusions de l'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est compris dans la zone de répartition des eaux de Lille (nappe des calcaires carbonifères) mais l'opération n'aura pas d'incidence sur la nappe en chantier comme en exploitation (absence de niveaux souterrains dans les horizons superficiels en interface avec le projet).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se situe hors d'un périmètre de protection rapprochée d'un captage et hors d'une aire d'alimentation de captages. Voir cartographie annexe 11.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans le périmètre d'un site inscrit. Voir cartographie annexe 11.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la "vallée de l'Escaut en aval de Tournai" situé à plus de 14km du projet. Voir annexe 7.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site ne se situe pas dans le périmètre d'un site classé. Voir cartographie annexe 11.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement ne sera réalisé sur la parcelle. Les bâtiments seront raccordés aux réseaux d'alimentation d'eau potable public.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les travaux et ouvrages envisagés ne sont pas susceptibles de venir impacter les nappes souterraines (restitution à la parcelle des eaux pluviales).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais issus des travaux de terrassement du projet seront gérés conformément aux conclusions du diagnostic des sols et réutilisés au maximum sur site dans le cadre de l'optimisation technico-économique des déblais/remblais. Les déblais issus des travaux de démolition seront valorisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des matériaux d'apport type "sable" ou "graves" seront utilisés pour le remblai des tranchées des réseaux d'assainissement et la création des voiries.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Impact plutôt mineur à l'échelle locale pour la consommation des ressources naturelles du sous-sol. Le recours à des filières locales, plateformes de réemploi sera encouragé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et les besoins en eau du site seront limités. Les eaux usées domestiques seront rejetées vers les collecteurs existants rue du Moulin Delmar et rue Jean Jaurès.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un inventaire faune - flore a été réalisé (voir annexe 17). Les composantes écologiques du site peuvent être qualifiées de communes à très communes et ne présentent pas d'enjeu particulier.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 14km du site. Voir annexe 7. Le projet n'impactera pas la biodiversité de ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site actuel est un site déjà urbanisé et construit.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Il existe une canalisation gaz au Sud-Ouest du projet au niveau des espaces publics (canalisation MPC (entre 4 et 25 bars)). L'ancien site a fait l'objet d'une cessation d'activité d'une installation classée relevant du régime de déclaration. Les travaux de démantèlement ont été réalisés par ORANGE. Cartographie annexe 18.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	D'après les données disponibles concernant les risques naturels (mouvement de terre, inondation,...), les parcelles ne sont concernées par aucun risque particulier hormis un risque "modéré" de retrait et gonflement des argiles au vu duquel les dispositions constructives adaptées seront prises.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires en exploitation. En chantier, les impacts sanitaires seront réduits par les pratiques mises en place.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les flux du projet seront véhicules et "modes doux". La réalisation de 2 accès véhicules permettra d'assurer une fluidité. De plus la mixité de l'opération engendrera des flux répartis dans le temps. La forte proximité des transports en commun et la mise a disposition de locaux vélos permettront de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase exploitation, le projet ne sera pas source de bruit. En phase travaux, les nuisances seront réduites via l'application de bonnes pratiques (horaires, méthodologie, engins...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site se situe à proximité d'infrastructures routière sans être directement impacté. Les constructions seront conçues et aménagées pour limiter l'exposition des usagers au bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à générer des odeurs en chantier comme en exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune nuisance particulière n'est relevée sur le secteur du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, les travaux de terrassements seront susceptibles d'engendrer des vibrations. Toutefois ces nuisances seront limitées dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune nuisance vibratoire n'est identifiée sur le secteur du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	La conception des éclairages extérieurs pouvant générer une pollution lumineuse sera adaptée : réduction des zones éclairées + temporalité + choix des systèmes: orientation et température-couleur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet sera source de rejets en chantier (poussières, gaz échappement...), que les bonnes pratiques mises en place permettront de réduire. En fonctionnement, des rejets dans l'air seront engendrés par la circulation automobile et les systèmes (chauffage, ventilation) des bâtiments : l'usage de modes de déplacement moins impactants et les objectifs de performance énergétique permettent de diminuer ces rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux pluviales seront rejetées au milieu naturel (infiltration à la parcelle). Les revêtements drainants et perméables des stationnements réduisent la quantité d'eau à gérer.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales seront rejetés au milieu naturel (restitution au plus proche - infiltration à la parcelle).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées domestiques seront rejetées vers les réseaux MEL aboutissants à une station d'épuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déblais générés par les terrassements seront gérés conformément au diagnostic des sols, et réutilisés au maximum sur site. Les déchets d'exploitation seront gérés par les services de la MEL pour la collecte. La mise en place de bornes d'apport volontaires participera à l'efficacité en termes de tri sélectif.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'a pas d'impact visuel majeur. La préservation des limites végétales et des arbres ainsi que la densification végétale limiteront considérablement l'impact sur les avoisinants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'ancien site d'activités de ORANGE sera converti en une opération mixte (logements, activités et services).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les différents enjeux environnementaux relatifs à l'aménagement de ce site sont appréhendés par les études nécessaires (évaluation quantitative des risques sanitaires, diagnostic environnemental du milieu souterrain, divers audits et diagnostics bâtiments existants, inventaire faune - flore) et des solutions seront mises en œuvre tant en phase conception qu'en phase chantier conformément aux prescriptions et recommandations associées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet consiste à utiliser un terrain urbanisé avec des bâtiments existants qui ne sont plus en service pour y développer une offre variée de logements (locatifs, accession, co-living, résidence étudiantes) et d'activités économiques et de services (bureaux, crèche, restaurant) et que les principaux enjeux identifiés à l'aide des différentes études font l'objet de dispositions spécifiques citées précédemment, il ne nous semble pas nécessaire de mener une évaluation environnementale pour l'opération.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : cartographie ZNIEFF type I et type II Annexe 9 : cartographie parc et réserve naturels Annexe 10 : cartographie du niveau sonore et des zones d'intérêt sonore	☒
2	Annexe 11 : cartographie des servitudes et périmètres de protection Annexe 12 : cartographie délimitation zone humide Annexe 13 : cartographie PPR	☐
3	Annexe 14 : cartographie PERM Annexe 15 : évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) Annexe 16 : diagnostic environnemental du milieu souterrain	☐
4	Annexe 17 : inventaire faune - flore Annexe 18 : cartographie risques technologiques Annexe 19 : cartographie risques naturels	☐
5	Annexe 20 : plan des démolitions	☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ②

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [x]

Nom HOUE

Prénom GENEVIEVE

Qualité du signataire Présidente

A. Liffé

Fait le 3 / 1 / 0 1 / 2 0 2 5

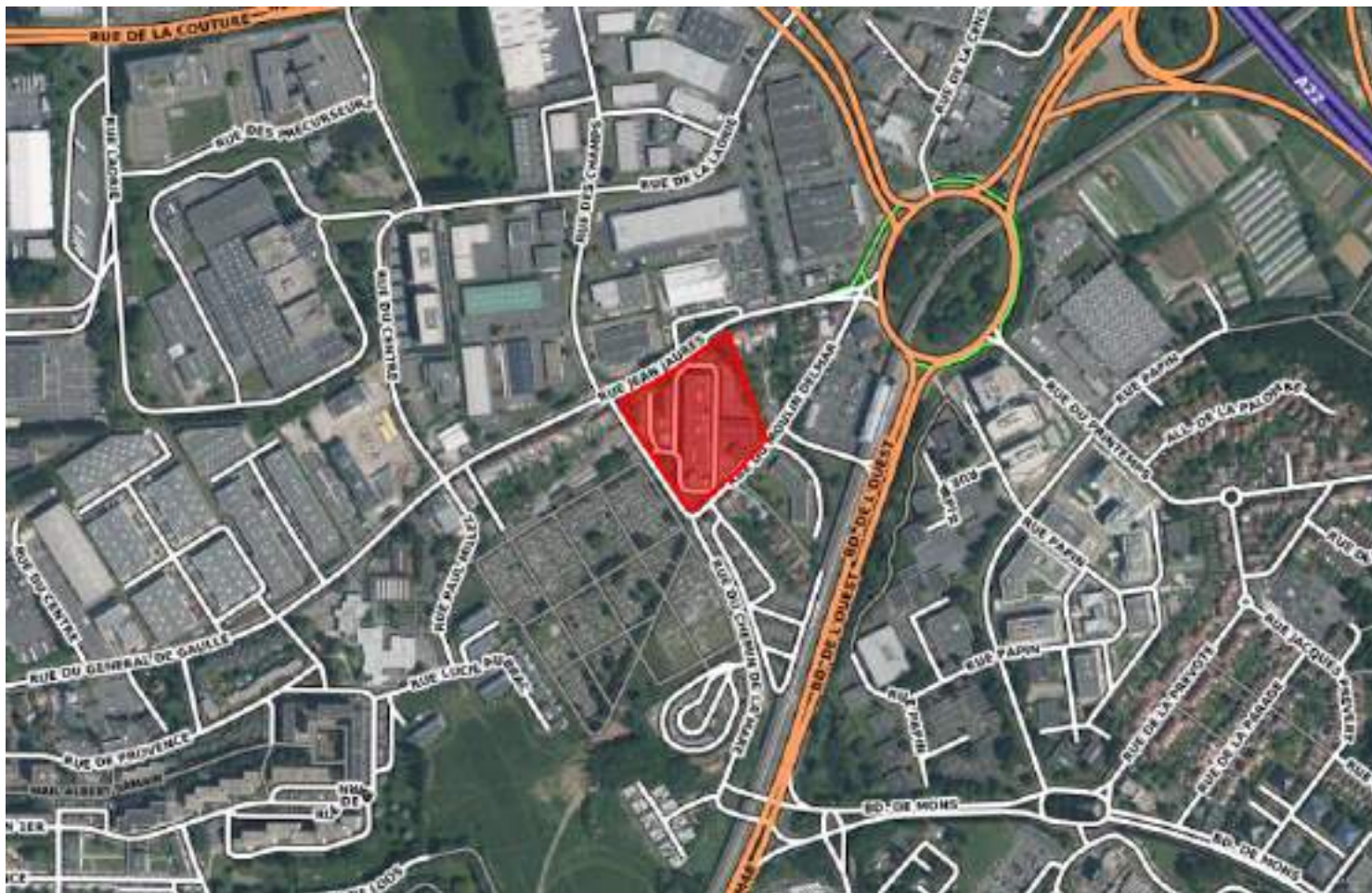


Signature du (des) demandeur(s)

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°03 : PLAN DE SITUATION



MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°06 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°04 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



Vue aérienne et localisation



Photo 1

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ
Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°04 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



Vue aérienne et localisation

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE



Photo 2

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°04 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



Vue aérienne et localisation



Photo 3

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°20 : PLAN DES DEMOLITIONS

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Rue de la Mare

Villeneuve d'Ascq

Permis de construire

PC - A1 Plan de démolition

1 : 700

Maitrise d'ouvrage

SSCV de la mare Développement

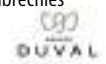
Groupe SOFIM

22 rue Saint-Jacques 59 000, Lille
T : +33 (0)3 20 93 11 05
E : quentin.roger@groupe-sofim.com



Groupe DUVAL

168 Allée Hélène Boucher 59 118, Wambrechies
T : +33 (0)3 28 33 08 80
E : rmbenault@groupe-duval.com



BET Passif - Fluides

EQUIPE INGENIERIE

Jean François Gouletquer
T : +33 (0)9 84 14 25 04
E : jf.gouletquer@equipe-ing.fr

BET Structure - Acoustique

PROJEX - DIAGOBAT

Léa Potvin - Christophe Pollet
T : +33 (0)3 20 47 03 01
E : l.potvin@projex.fr - c.pollet@projex.fr

BET VRD

STRATE Ingénierie

Antoine Petillon - Antoine Masset
T : +33 (0)3 20 20 06 60
E : apetillon@strate-ing.fr

Bureau de contrôle

Alpes Contrôle

Edith Accadebled
T : +33 (0)3 74 78 01 76
E : eaccadebled@alpes-controles.fr

Paysagiste

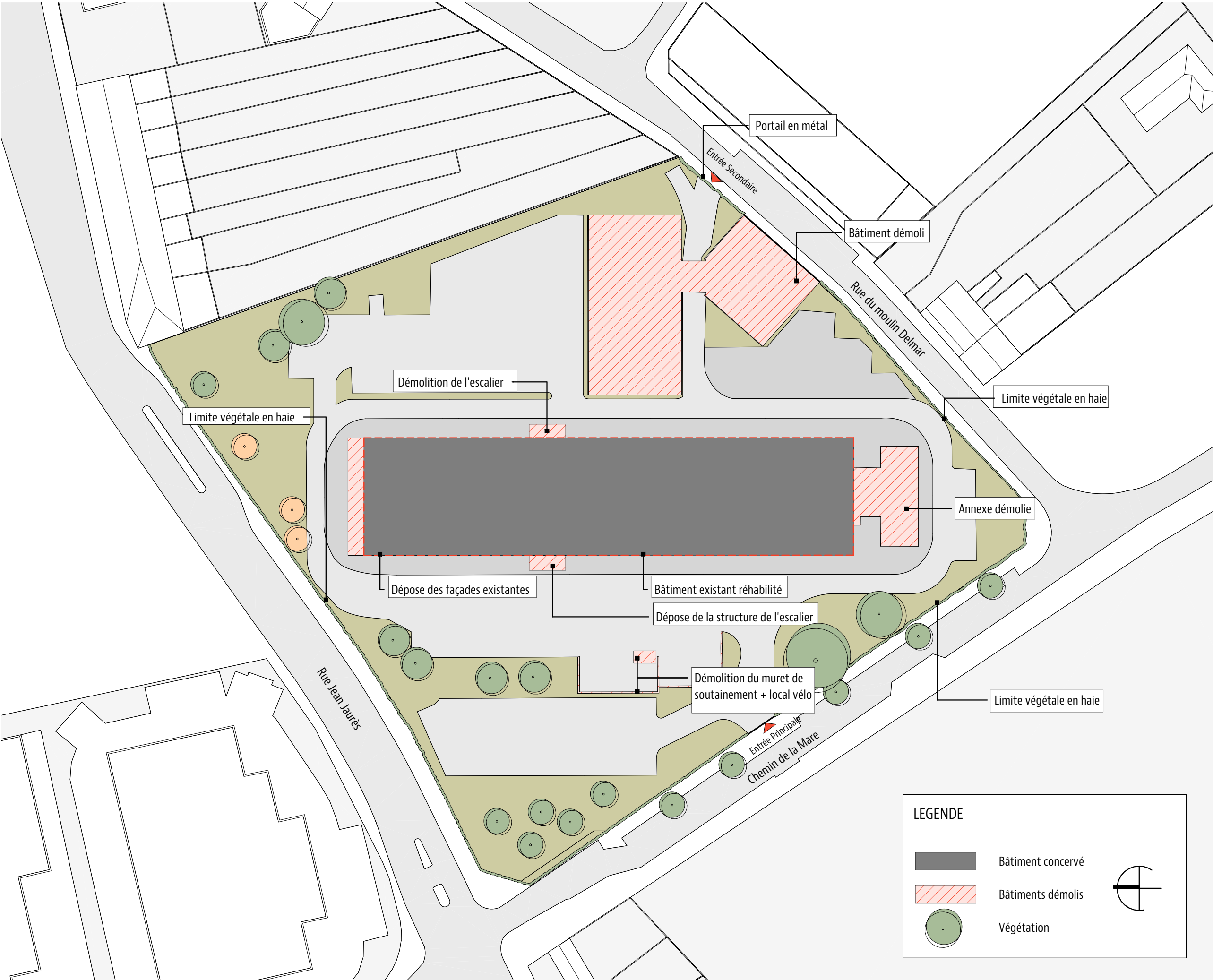
Agence LAND

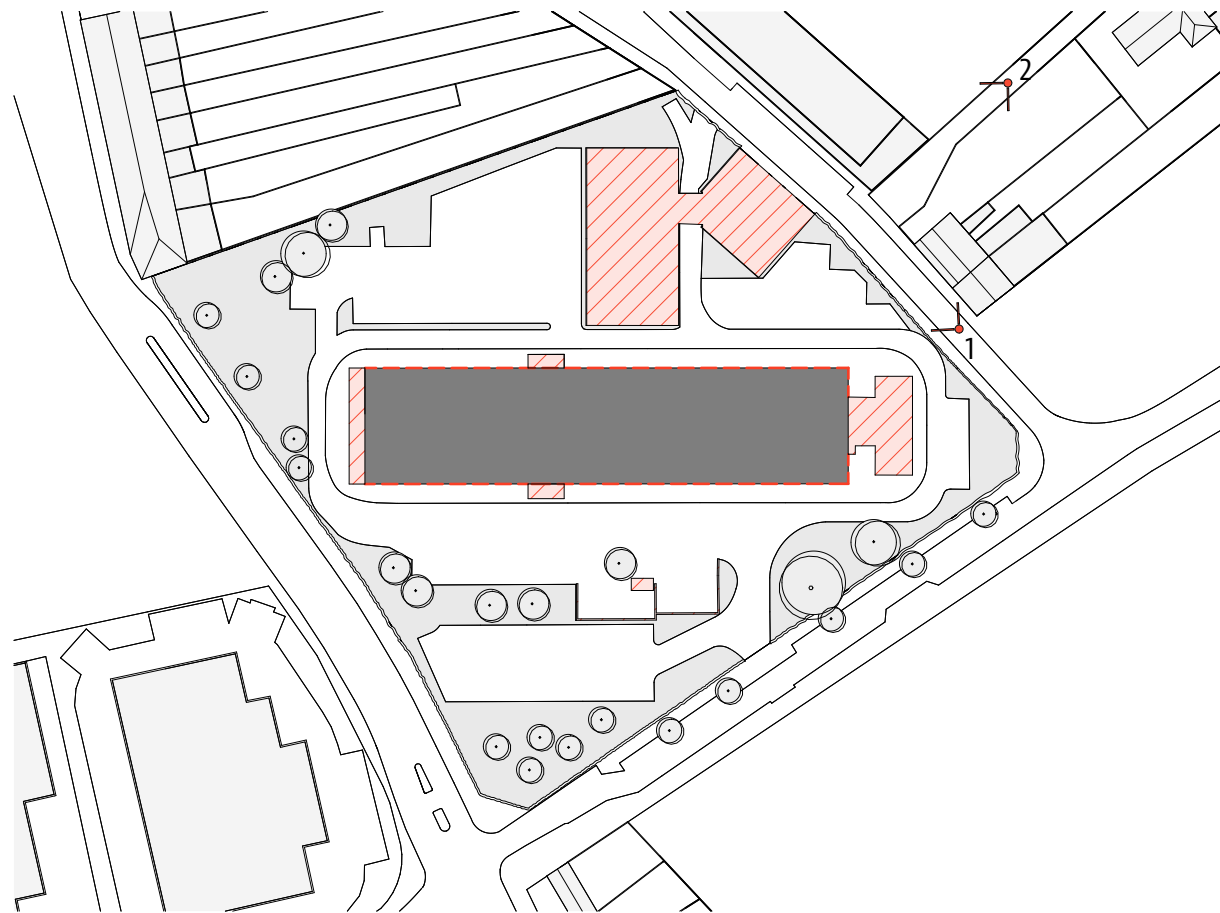
Florent Detève
T : +33 (0)3 20 89 10 48
E : florent.deteve@agenceland.com

Architectes Mandataires:

Agence Mauboussin Dumez Architectes

David Mauboussin
11 rue des Lignes 59100 ROUBAIX
T : +33 (0)6 15 41 62 86
E : d.mauboussin@amda.fr

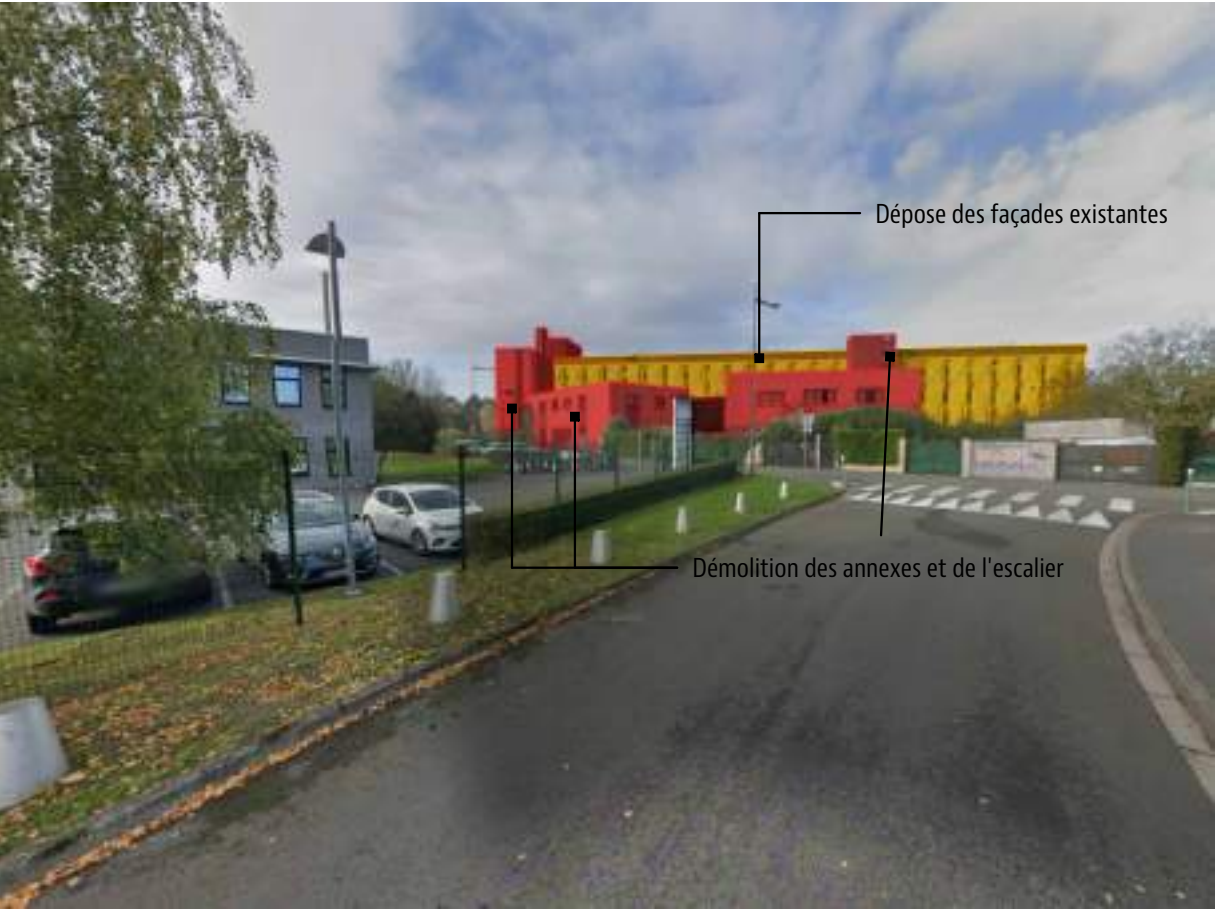




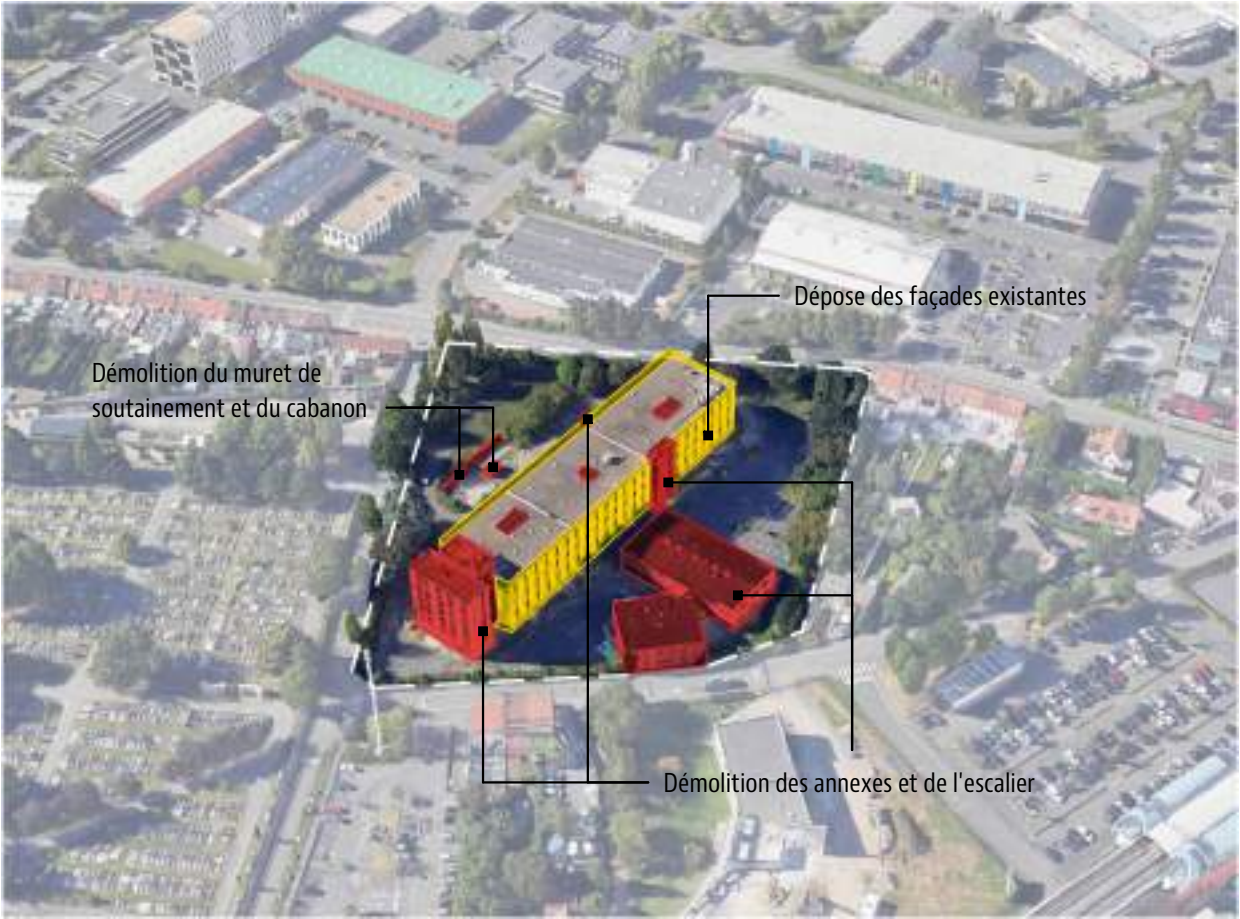
Plan de repérage



1. Vue depuis la rue du Moulin Delmar - Démolition de l'annexe



2. Vue depuis le parking - Démolition de l'annexe et de l'aile extérieure



3. Vue aérienne des démolitions

Rue de la Mare

Villeneuve d'Ascq

Permis de construire

PC - A2 A

Démolition - Photographies

1 : 1500

Maitrise d'ouvrage

SSCV de la mare Développement

Groupe SOFIM

22 rue Saint-Jacques 59 000, Lille

T : +33 (0)3 20 93 11 05

E : quentin.roger@groupe-sofim.com



Groupe DUVAL

168 Allée Hélène Boucher 59 118, Wambrechies

T : +33 (0)3 28 33 08 80

E : rmbenault@groupe-duval.com



BET Passif - Fluides

EQUIPE INGENIERIE

Jean François Gouletquer

T : +33 (0)9 84 14 25 04

E : jf.gouletquer@equipe-ing.fr

BET Structure - Acoustique

PROJEX - DIAGOBAT

Léa Potvin - Christophe Pollet

T : +33 (0)3 20 47 03 01

E : l.potvin@projex.fr - c.pollet@projex.fr

BET VRD

STRATE Ingénierie

Antoine Petillon - Antoine Masset

T : +33 (0)3 20 20 06 60

E : apetillon@strate-ing.fr

Bureau de contrôle

Alpes Contrôle

Edith Accadebled

T : +33 (0)3 74 78 01 76

E : eaccadebled@alpes-contrôles.fr

Paysagiste

Agence LAND

Florent Detève

T : +33 (0)3 20 89 10 48

E : florent.deteve@agenceland.com

Architectes Mandataires:

Agence Mauboussin Dumez Architectes

David Mauboussin

11 rue des Lignes 59100 ROUBAIX

T : +33 (0)6 15 41 62 86

E : d.mauboussin@amda.fr



Rue de la Mare

Villeneuve d'Ascq

Permis de construire

PC - A2 B

Démolition - Note

Maitrise d'ouvrage

SSCV de la mare Developpement

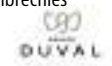
Groupe SOFIM

22 rue Saint-Jacques 59 000, Lille
T : +33 (0)3 20 93 11 05
E : quentin.roger@groupe-sofim.com



Groupe DUVAL

168 Allée Hélène Boucher 59 118, Wambrechies
T : +33 (0)3 28 33 08 80
E : rmbenault@groupe-duval.com



BET Passif - Fluides

EQUIPE INGENIERIE

Jean François Gouletquer
T : +33 (0)9 84 14 25 04
E : jf.gouletquer@equipe-ing.fr

BET Structure - Acoustique

PROJEX - DIAGOBAT

Léa Potvin - Christophe Pollet
T : +33 (0)3 20 47 03 01
E : l.potvin@projex.fr - c.pollet@projex.fr

BET VRD

STRATE Ingénierie

Antoine Petillon - Antoine Masset
T : +33 (0)3 20 20 06 60
E : apetillon@strate-ing.fr

Bureau de contrôle

Alpes Contrôle

Edith Accadebled
T : +33 (0)3 74 78 01 76
E : eaccadebled@alpes-controles.fr

Paysagiste

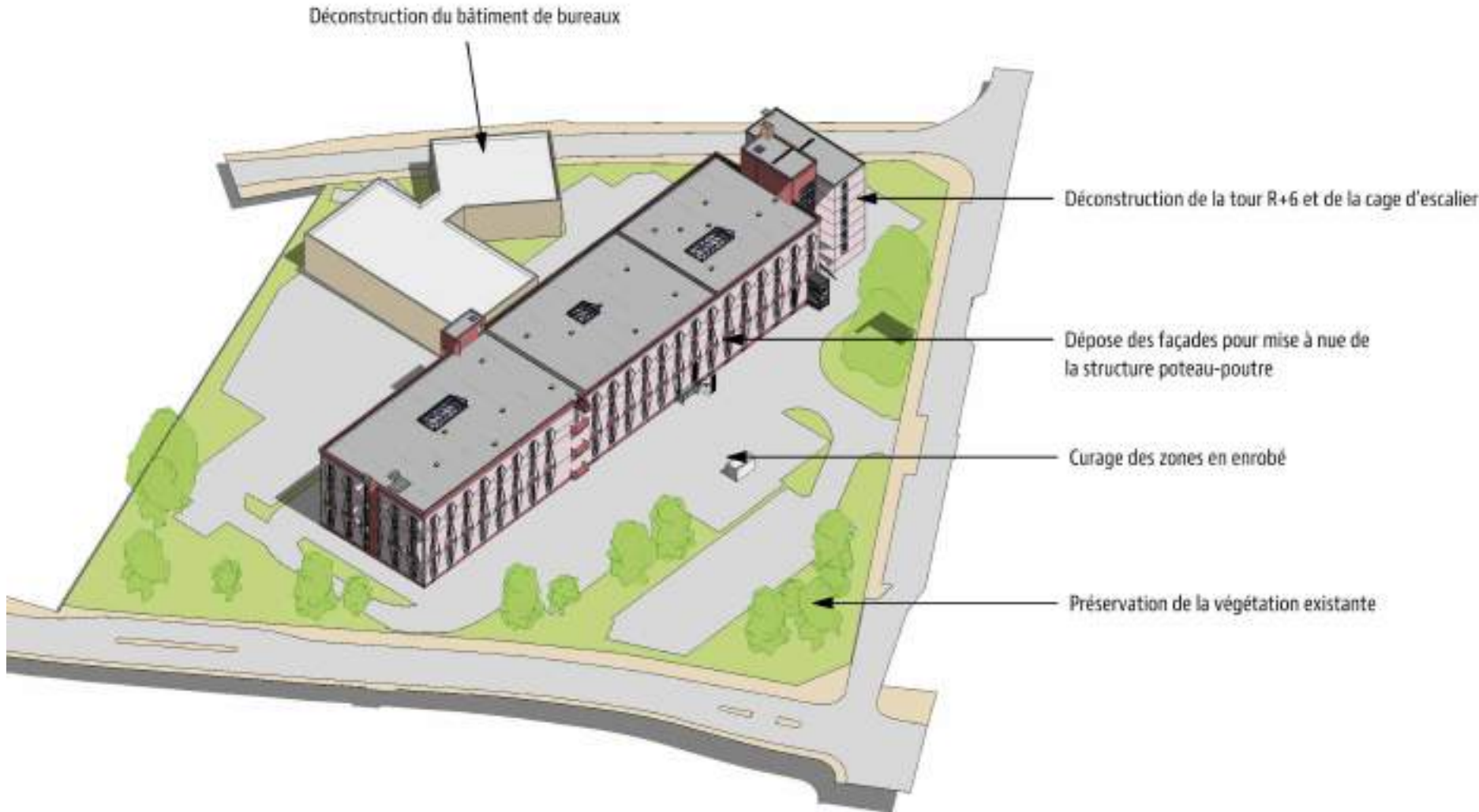
Agence LAND

Florent Detève
T : +33 (0)3 20 89 10 48
E : florent.deteve@agenceland.com

Architectes Mandataires:

Agence Mauboussin Dumez Architectes

David Mauboussin
11 rue des Lignes 59100 ROUBAIX
T : +33 (0)6 15 41 62 86
E : d.mauboussin@amda.fr



Mise en valeur de la qualité architecturale existante :

- Curer le site et le bâtiment principal de tout ce qui n'a pas de qualité
- Prolonger le bâtiment principal pour lui créer des accroches urbaines à l'écriture contrastée
- Tirer parti des particularités de la construction existante en créant des espaces de logements et de bureaux atypiques

Densifier en Dé-minéralisant le site

- Retirer toutes les zones en enrobé pour apporter des espaces verts et permettre la perméabilité des sols
- Déconstruire et reconstruire de manière plus rationnelle et moins impactante pour l'environnement
- Prolonger et surélever le bâtiment principal



COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°05 : PLAN DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ



Rue de la Mare

Villeneuve d'Ascq

Permis de construire

PC - 39-02

Accessibilité - Plan de masse

1 : 700

Maitrise d'ouvrage

SSCV de la mare Developpement

Groupe SOFIM

22 rue Saint-Jacques 59 000, Lille

T : +33 (0)3 20 93 11 05

E : quentin.roger@groupe-sofim.com



Groupe DUVAL

168 Allée Hélène Boucher 59 118, Wambrechies

T : +33 (0)3 28 33 08 80

E : rmbenault@groupe-duval.com



BET Passif - Fluides

EQUIPE INGENIERIE

Jean François Gouletquer

T : +33 (0)9 84 14 25 04

E : jf.gouletquer@equipe-ing.fr

BET Structure - Acoustique

PROJEX - DIAGOBAT

Léa Potvin - Christophe Pollet

T : +33 (0)3 20 47 03 01

E : l.potvin@projex.fr - c.pollet@projex.fr

BET VRD

STRATE Ingénierie

Antoine Petillon - Antoine Masset

T : +33 (0)3 20 20 06 60

E : apetillon@strate-ing.fr

Bureau de contrôle

Alpes Contrôle

Edith Accadebled

T : +33 (0)3 74 78 01 76

E : eaccadebled@alpes-contrôles.fr

Paysagiste

Agence LAND

Florent Detève

T : +33 (0)3 20 89 10 48

E : florent.deteve@agenceland.com

Architectes Mandataires:

Agence Mauboussin Dumez Architectes

David Mauboussin

11 rue des Lignes 59100 ROUBAIX

T : +33 (0)6 15 41 62 86

E : d.mauboussin@amda.fr





Rue de la Mare

Villeneuve d'Ascq

Permis de construire

PC - 39-03

Accessibilité - Plan du RDC

1 : 200

Maitrise d'ouvrage

SSCV de la mare Développement

Groupe SOFIM

22 rue Saint-Jacques 59 000, Lille

T : +33 (0)3 20 93 11 05

E : quentin.roger@groupe-sofim.com



Groupe DUVAL

168 Allée Hélène Boucher 59 118, Wambrechies

T : +33 (0)3 28 33 08 80

E : rmbenault@groupe-duval.com



BET Passif - Fluides

EQUIPE INGENIERIE

Jean François Gouletquer

T : +33 (0)9 84 14 25 04

E : jf.gouletquer@equipe-ing.fr

BET Structure - Acoustique

PROJEX - DIAGOBAT

Léa Potvin - Christophe Pollet

T : +33 (0)3 20 47 03 01

E : l.potvin@projex.fr - c.pollet@projex.fr

BET VRD

STRATE Ingénierie

Antoine Petillon - Antoine Masset

T : +33 (0)3 20 20 06 60

E : apetillon@strate-ing.fr

Bureau de contrôle

Alpes Contrôle

Edith Accadebled

T : +33 (0)3 74 78 01 76

E : eaccadebled@alpes-controles.fr

Paysagiste

Agence LAND

Florent Detève

T : +33 (0)3 20 89 10 48

E : florent.deteve@agenceland.com

Architectes Mandataires:

Agence Mauboussin Dumez Architectes

David Mauboussin

11 rue des Lignes 59100 ROUBAIX

T : +33 (0)6 15 41 62 86

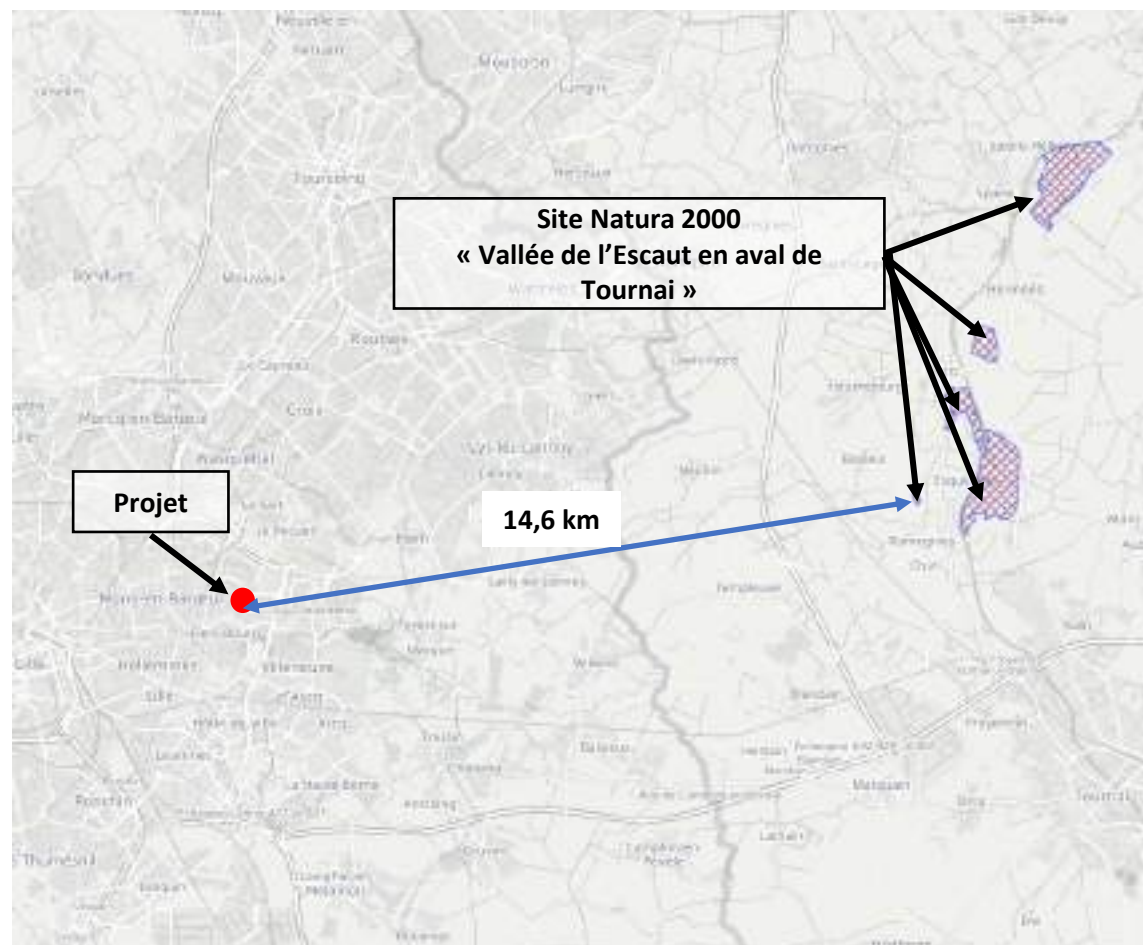
E : d.mauboussin@amda.fr



COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ
Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°07 : SITES NATURA 2000



<http://natura2000.eea.europa.eu>

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°08 : ZNIEFF type I



MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°08 : ZNIEFF type II



MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°9 : Parcs et réserves naturelles



MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°10 : NIVEAU SONORE ET ZONES D'INTERET SONORE

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Analyse PPBE par commune

VILLENEUVE D'ASCQ



Informations

Superficie	27,6 km ²
Population*	62700
Bâtiment d'habitation	13677
Ets. d'enseignement	48
Ets. de santé	6
Surface > seuil OMS	81%

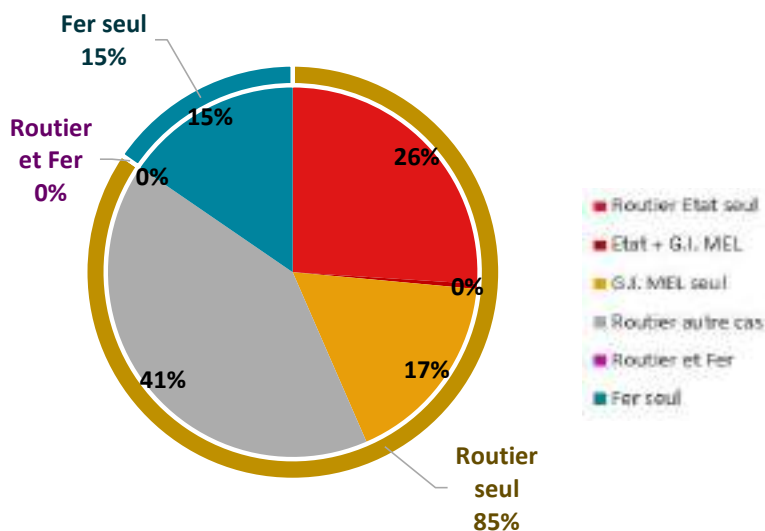
* populations arrondie à la 100^{aine}



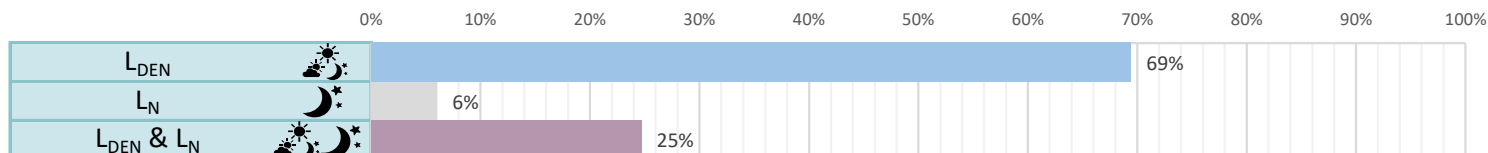
Surfaces exposées	Surface	%
Bruit Routier	2,4 km ²	8,7%
Bruit Ferroviaire	0,2 km ²	0,9%
Bruit Industriel	0,0 km ²	0,0%
Bruit Aérien	0,0 km ²	0,0%

Population exposée	Nombre	%
Population*	5 500	8,8%
Etablissements scolaires	6	12,5%
Etablissements de santé	0	0,0%

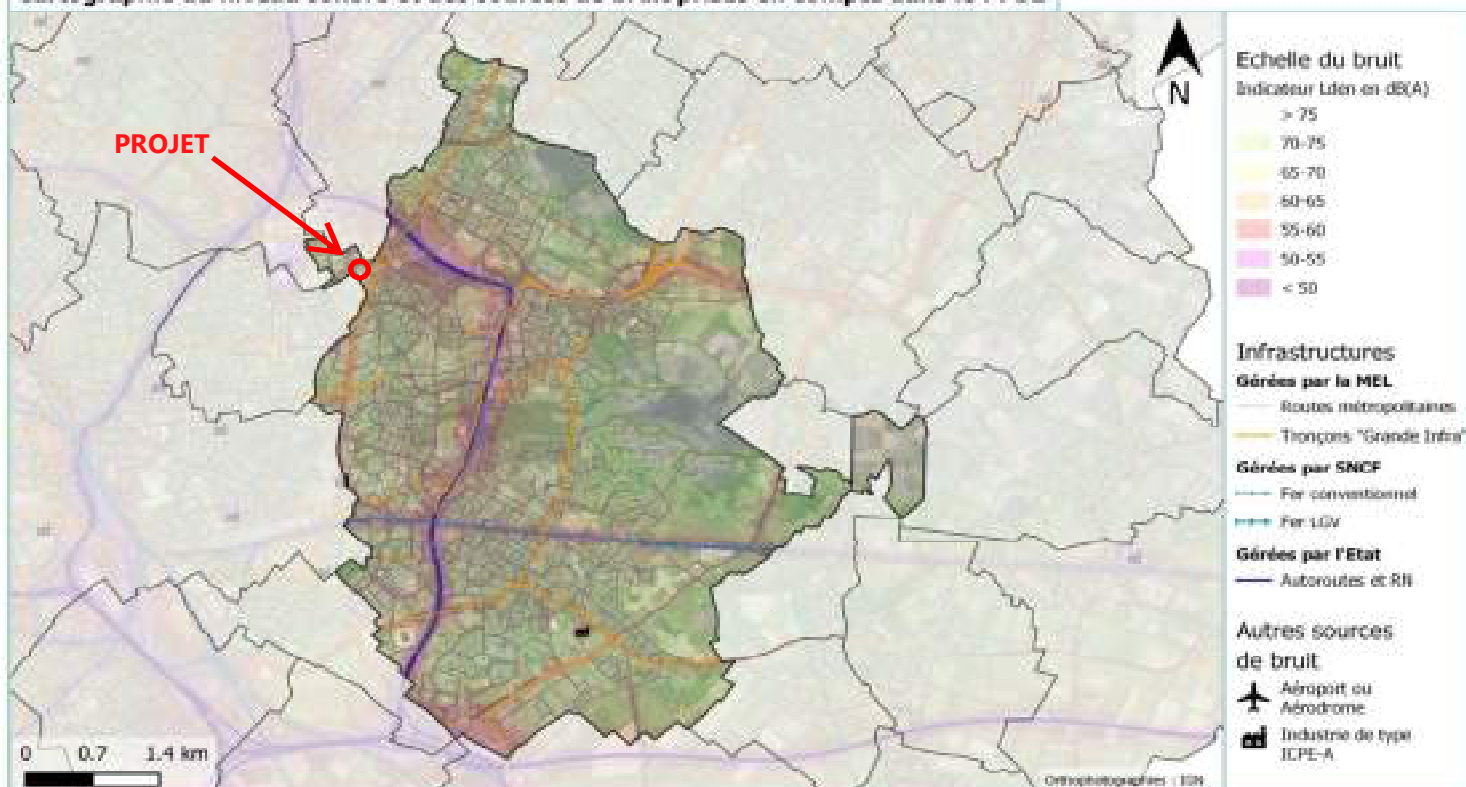
Origine des dépassements



Périodes de dépassement



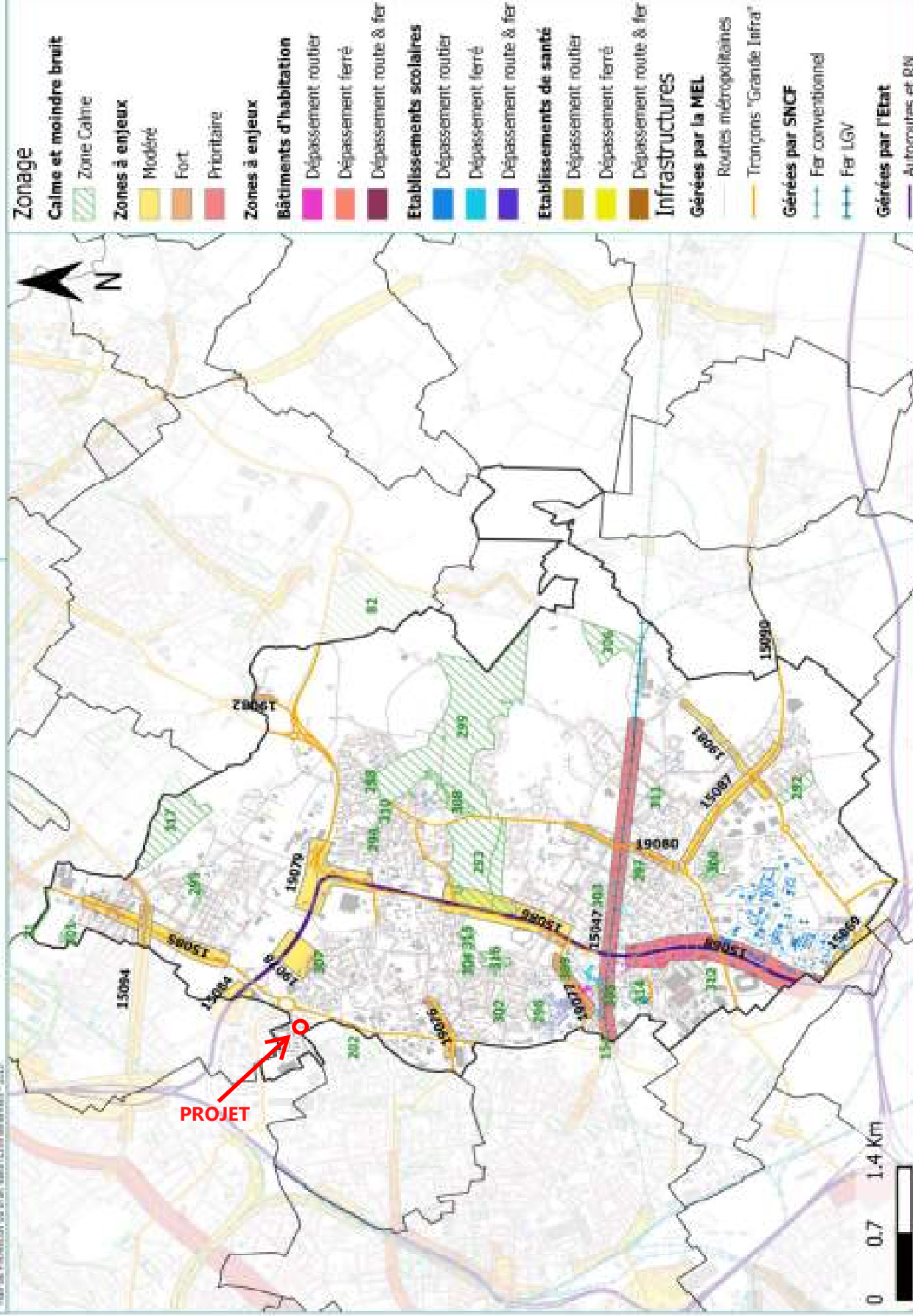
Cartographie du niveau sonore et des sources de bruit prises en compte dans le PPBE



VILLENEUVE D'ASCQ

Cartographie des zones d'intérêt sonore

Rue de l'Industrie de Brail - 59100 Lille - 2019

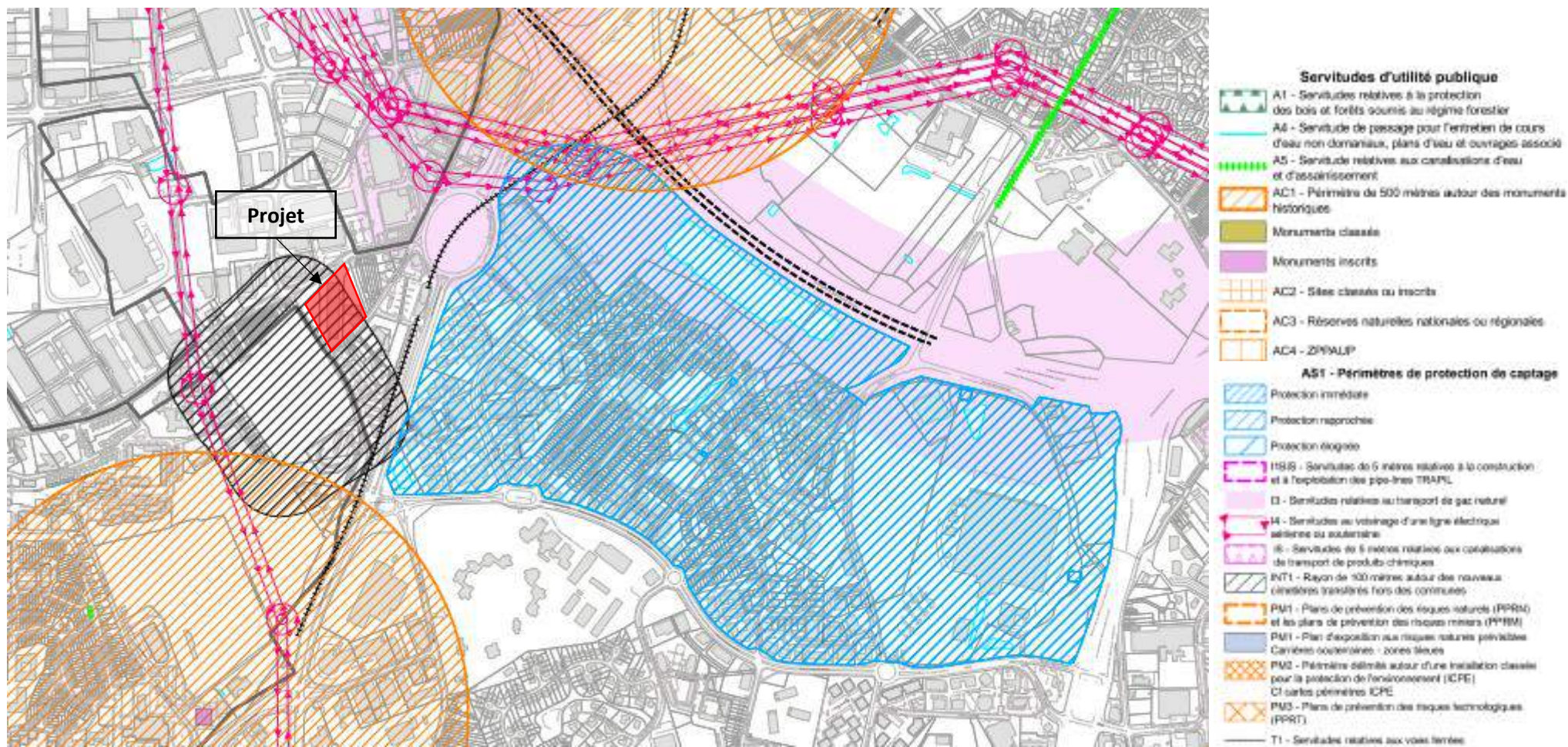


COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°11 : Servitudes et périmètres de protection



MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°12 : DELIMITATION ZONES HUMIDES



MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°13 : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION – Vallée de la Marque

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°14 : PLAN EXPOSITION RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN – Arrondissement de Lille

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ



PROJET HORS ZONE BLEUE

PREMIER MINISTRE
DELEGATION AUX RISQUES MAJEURS
PREFECTURE DU NORD

SERVICE INTERMINISTRIEL REGIONAL DES AFFAIRES
CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE
LA PROTECTION CIVILE

VILLENEUVE D'ASCQ

PLAN D'EXPOSITION
AUX RISQUES
NATURELS PREVISIBLES
MOUVEMENTS DE TERRAINS

PLAN DE ZONAGE

2

ZONE BLEUE Zone soumise à des
mesures de prévention

ZONE BLANCHE Zone sans mesure
de prévention

Rendu public le : 12/09/07

Approuvé le : 07/09/07

Echelle 1/5000

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ
Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°18 : RISQUES TECHNOLOGIQUES



Carte des canalisations transportant des matières dangereuses (source : Géorisques)

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ
Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°18 : RISQUES TECHNOLOGIQUES



*Carte localisant les anciens sites industriels (source :
Géorisques)*

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

Code métier	Raison sociale	Activités secondaires
SSP3972438	France télécom	C27.20Z - Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques V89.03Z - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
		C27.20Z - Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques V89.03Z - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ
Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°19 : RISQUES NATURELS



Carte illustrant l'exposition au retrait et au gonflement des argiles (source : Géorisques)

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

ANNEXE n°19 : RISQUES NATURELS

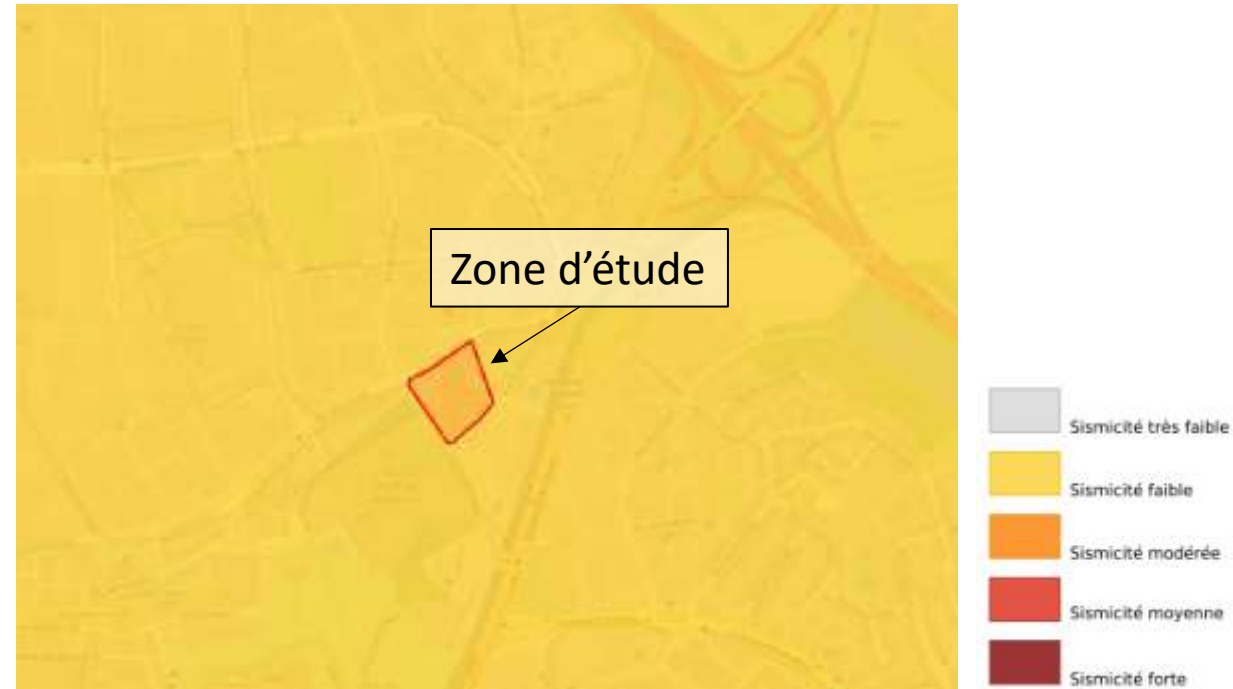


BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ
Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°19 : RISQUES NATURELS

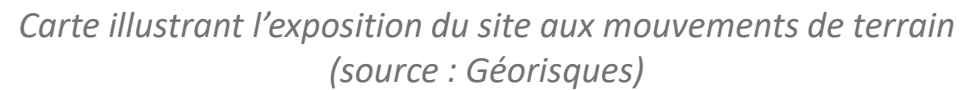


Carte illustrant l'exposition du site aux séismes (source : Géorisques)

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

ANNEXE n°19 : RISQUES NATURELS

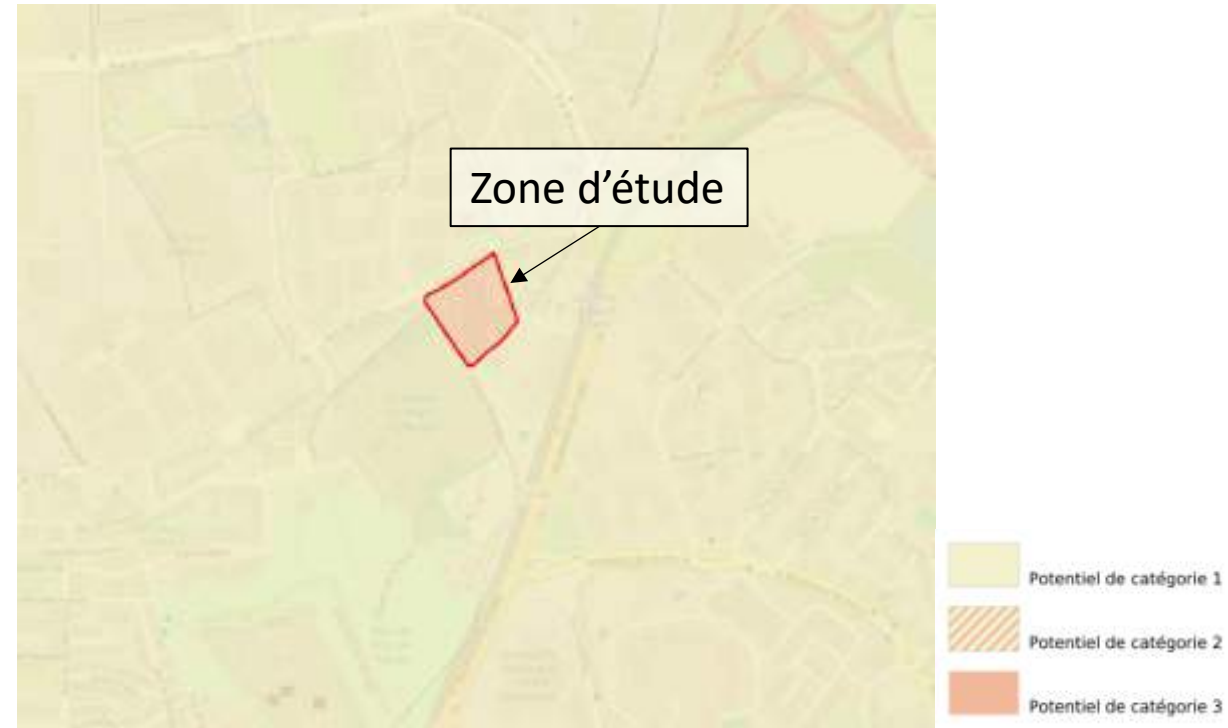


BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ
Aménagement du site Covivio

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE n°19 : RISQUES NATURELS



*Carte illustrant l'exposition du site au radon (source :
Géorisques)*

MAITRE D'OUVRAGE :
SCCV DE LA MARE DEVELOPPEMENT
22 rue Saint-Jacques - 59 800 LILLE

BUREAU D'ETUDES VRD :
STRATE Ingénierie
14 rue Haddock - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ